



Vie associative

Une sphère associative d'une très grande diversité

Dans son bulletin de septembre 2009, Recherches & Solidarités, « *réseau d'experts au service des solidarités* », livre quelques chiffres clés concernant la vie associative ⁽¹⁾.

Toujours plus d'associations

- En 1999-2000, il s'est créé en France 62 000 nouvelles associations ; 72 000 en 2007-2008 et 73 000 en 2008-2009. Recherches & Solidarités estime le nombre d'associations en activité à 1 100 000.
- Au cours des deux dernières années, les nouvelles associations créées relèvent de la culture (48 230), des sports et activités de plein air (27 210), des loisirs (24 675), du social (14 160), de l'enseignement (10 120), de l'économie (8 850), de la santé (8 010)...

L'importance de l'emploi associatif

- Si 85 % des associations ne fonctionnent qu'avec des bénévoles, 177 000 associations, en 2008, ont employé 1 730 000 salariés. Les salaires s'élèvent à plus de 32 milliards d'euros.
- La moyenne est de l'ordre de 10 salariés par association employeur, mais 57 % n'emploient qu'un ou deux salariés, et seulement 4 % ont un effectif supérieur à 50.

- Au final, près d'un salarié du secteur privé sur dix travaille dans une association.
- Près de la moitié des salariés des associations (47,5 %) exercent une activité dans le domaine social (11,8 % dans l'enseignement ; 7,4 % dans la santé ; 4,0 % dans la culture et les loisirs ; 3,8 % dans le sport...).
- En 2000, on recensait 1 541 000 emplois associatifs. Nous avons vu qu'ils atteignent aujourd'hui 1 731 000, soit une forte croissance : 19,3 % en huit ans (contre 7,3 % dans l'ensemble du secteur concurrentiel).
- Le secteur associatif a vu la croissance de ses emplois nettement ralentie en 2008, mais, dans un contexte difficile, il reste créateur d'emplois (18 000).
- Le premier trimestre 2009 marque un rebond significatif de 2,8 % dans le secteur associatif, ce qui tranche avec le repli de 2,1 % observé pour l'ensemble du secteur privé (impact du recours à des contrats aidés ?).

Le CEAS recrute
un volontaire associatif

Un poste de volontariat associatif reste disponible au CÉAS, pour une période de neuf mois. Les missions confiées porteront sur la connaissance de la vie associative en Mayenne. Niveau bac+3 ou 5 si possible. Renseignements et candidatures auprès du CEAS de la Mayenne (offre de recrutement jointe).

⁽¹⁾ - Site Internet : http://www.recherches-solidarites.org/media/library/2009chiffresclefs_avant_premiere.pdf



Les commissaires enquêteurs avaient-ils à « se lâcher » ?

Dans le *CEAS-point-com* n° 328 du 28 août 2009, nous avons publié les conclusions des trois commissaires enquêteurs sur le projet de défrichement de 45 ha dans la forêt de la Grande-Charnie. Nous avons titré : « Les trois commissaires enquêteurs " se lâchent " »...

« On ne peut que comprendre la position des commissaires enquêteurs dans cette affaire de la forêt de la Grande-Charnie, souligne Alain Pers, malgré tout, on peut être gêné avec certaines assertions qui ne relèvent pas, de tout évidence, de l'absolue objectivité dont ils devraient faire preuve dans la rédaction de leur rapport ».

Alain Pers approuve le titre que le CEAS a retenu, insistant néanmoins sur le fait que les commissaires enquêteurs n'ont pas à « se lâcher » dans le cadre de leur mandat.



Suites...

Le préfet contre le projet

Par arrêté préfectoral du 28 août 2009, Éric Pilloton, préfet, s'est prononcé contre le projet de défrichement, suivant ainsi l'avis des trois commissaires enquêteurs (cf. *Ouest-France* du 2 septembre 2009, page 7). À travers son arrêté, le préfet se montre particulièrement sensible aux enjeux de la qualité de l'eau et de la préservation du milieu naturel.

Le Groupe forestier rural de la Lande-Ronde a la possibilité de déposer un recours auprès du tribunal administratif.

Gérontologie

La FNAPAEF reste mobilisée Projet de décret réformant la tarification des établissements

Dans le *CEAS-point-com* n° 327 du 21 août 2009, nous évoquons le projet de décret visant à réformer la tarification des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). La Fédération nationale des associations de personnes âgées et leurs familles (FNAPAEF), dont le Lavallois Marc Reybaud est vice-président, dénonce ce projet de décret.

Dans un communiqué de presse du 27 août 2009, la FNAPAEF prend acte de la position du Nora Berra, secrétaire d'État aux Aînés : « Il est hors de question de libéraliser les tarifs d'hébergement des maisons de retraite. Comme aujourd'hui, les conseils généraux continueront de fixer les tarifs pour chaque établissement ».

Cependant, la FNAPAEF reste convaincue que le projet de décret ne peut conduire qu'à une remise en cause des engagements du président de la République qui annonçait lors de sa campagne présidentielle : « Pour relever le défi de la perte d'autonomie des personnes, une cinquième branche de la sécurité sociale sera créée ».

Selon la FNAPAEF, le projet de décret, dans sa globalité, maintient une discrimination au regard de l'accompagnement du handicap et de la perte d'autonomie en fonction de l'âge, personnes handicapées de moins de 60 ans / personnes handicapées de plus de 60 ans, au mépris de la loi du 11 février 2005 ⁽²⁾ qui prévoit une unification des dispositifs de compensation pour les personnes handicapées et les personnes âgées en 2010.



« 80 euros le prix de journée en prison contre 600 euros à l'hôpital. À ce prix-là, on rêverait, au ministère de la Santé, d'emprisonner les cardiaques, les infectés, les diabétiques, les vieux ».

Christiane de Beaurepaire, *Non-lieu. Un psychiatre en prison*, éd. Fayard. Cité par *Le Monde - Dossiers & Documents* de septembre 2009.

(2) - Article 13 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées : (...) « Dans un délai maximum de cinq ans, les dispositions de la présente loi opérant une distinction entre les personnes handicapées en fonction de critères d'âge en matière de compensation du handicap et de prise en charge des frais d'hébergement en établissements sociaux et médico-sociaux seront supprimées ».